

**PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL  
N° 25-2024**

**SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2024**

## **Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2024 – 2<sup>ème</sup> série**

---

**Crédit demandé : CHF 326'600.00**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles  
M. G. Reichen, Syndic

## TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du préavis .....	3
2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires .....	3
3. Crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil communal .....	3
4. Crédits supplémentaires demandés en 2 <sup>ème</sup> série.....	3
4.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel.....	3
4.1.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel .	4
4.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles .....	4
4.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles .....	6
4.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle.....	6
4.3.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle .....	7
5. Récapitulation des crédits supplémentaires au budget 2024, 2ème série.....	7
6. Incidences sur le budget 2024.....	9
7. Communication .....	9
8. Conclusions.....	9

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

## **1. Objet du préavis**

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement communal du Conseil communal et des directives de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une 2<sup>ème</sup> série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2023.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires.

Montant net demandé : CHF 326'600.00.

## **2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires**

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

- Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis sont déposés en mai et novembre. Les crédits supplémentaires sont répartis en trois catégories :
  - les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ;
  - les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation directe horizontale, ...)
  - les crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité.

## **3. Crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil communal**

Rappelons que le budget 2024 comprend les crédits supplémentaires suivants, déjà accordés par le Conseil communal, soit :

- Préavis N° 10-2024, crédits supplémentaires 1<sup>ère</sup> série, pour un montant net de CHF 200'000.00.

## **4. Crédits supplémentaires demandés en 2<sup>ème</sup> série**

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2024, 2<sup>ème</sup> série :

### **4.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel**

Afin de respecter la confidentialité des données relatives aux éléments ayant un lien avec les salaires du personnel communal, la Municipalité a décidé de présenter les crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel sous une seule et unique rubrique :

### **Dépenses urgentes et imprévisibles**

**Service de l'urbanisme et de l'environnement** : Remplacement d'une maladie longue durée et d'une personne qui doit subir une intervention chirurgicale Compensation partielle par la perte de gain.

#### **4.1.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel**

Total crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel	CHF	30'000.00
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	-20'000.00
<b>Crédits suppl. (montant net) – Charges de personnel</b>	<b>CHF</b>	<b>10'000.00</b>

#### **4.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles**

##### **351 – Bâtiments administratifs**

Compte : 3141 Entretien des bâtiments et monuments domaines  
Budget : CHF 623'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 25'000.00

PPA Pré-de-la-Tour : Une importante et imposante porte coupe-feu sépare le parking du Centre du parking de la PPE Gare 1 par une route couverte passant sous les voies CFF. Par servitude octroyée à la Commune de Pully, la charge d'entretien de celle-ci incombe au fond servant (la Ville de Pully).

Ladite porte coupe-feu a plus de 30 ans et son mécanisme est hors d'usage. Elle doit obligatoirement être remise en état afin de garantir la séparation des volumes (parkings) en cas de feu.

##### **430 – Routes**

Compte : 3143 Entretien signalisation routière et éclairage public  
Budget : CHF 112'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 20'000.00

Dépenses supérieures aux prévisions en raison notamment du remplacement coûteux d'un mât de feux entièrement démoli suite à un accident au carrefour Lavaux-Tirage en juin 2024.

Crédit supplémentaire partiellement compensé par le remboursement de l'assurance de l'auteur de l'accident.

##### **431 – Voirie**

Compte : 3155 Entretien des véhicules à moteur  
Budget : CHF 20'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 10'000.00

Véhicule vétuste engendrant d'importants frais de réparation.

Cette dépense supplémentaire peut être entièrement compensée par des frais d'entretien moindre sur les machines suite au renouvellement des véhicules vétustes en 2023.

#### **441 – Parcs, promenades et cimetières**

Compte : 3155 Entretien des véhicules à moteur  
Budget : CHF 23'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 43'600.00

Réparation conséquente d'un véhicule porte outils Ladog suite à un important accident (déséquilibre du véhicule qui s'est retourné sur les enrochements des rives du lac).

#### **510 – Classes enfantines, primaires**

Compte : 3188 Frais de transports  
Budget : CHF 132'600.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 55'000.00

Le bus scolaire a été vendu, ainsi l'entier des courses est maintenant délégué au mandataire et le nombre de courses a augmenté. La hausse des coûts a pris effet à l'automne 2023, soit trop tard pour l'établissement du budget 2024.

Il y a une obligation légale à offrir le transport nécessaire aux classes qui doivent se déplacer pour suivre les cours de gymnastique, de piscine, ACT et de toutes les activités en dehors de leur collège. De plus, l'enclassement étant une tâche de compétence cantonale de l'établissement scolaire primaire, le nombre de déplacements d'élèves a été plus important avec l'ouverture du collège de Chantemerle Nord pour le bien des équilibres scolaires.

#### **512 – Bâtiments scolaires**

Compte : 3141 Entretien des bâtiments et monuments domaines  
Budget : CHF 653'100.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 53'000.00

Collège des Alpes : Réparations urgentes de la chaudière suite à la présence de fissures dans le foyer de combustion. Les travaux sont indispensables afin de garantir le chauffage des bâtiments scolaires des Alpes et des immeubles locatifs de la SCHK et de la SCHL dès cet hiver.

#### **520 – Enseignement secondaire**

Compte : 3662 Aides individuelles à la formation et aux études  
Budget : CHF 204'900.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 18'000.00

Les camps de ski sont plus coûteux d'année en année et les subventions ne représentent plus la réalité. Le montant a été adapté au budget 2025, mais 2024 présente un excédent de charges que nous sommes en mesure de constater qu'une fois les décomptes définitifs des camps reçus.

#### **730 – Santé publique**

Compte : 3654 Aides, subventions hygiène et santé publique  
Budget : CHF 115'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 55'000.00

Le budget doit être adapté du fait de la hausse constante des demandes de transports conventionnés THV/TMRL (Transports handicap Vaud, Transports à mobilité réduite).





Les demandes de crédits supplémentaires mentionnées dans le présent préavis peuvent être résumées de la manière suivante :

Description des crédits supplémentaires	Chapitre	Rubrique budgétaire	Montant au budget (en CHF)	Crédits supplémentaires demandés		
				Augm. de charges (en CHF)	Augm. de revenus (en CHF)	Diminution de charges (en CHF)
<b><u>Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel</u></b>						
<b>Total des charges relatives au personnel</b>				<b>30'000</b>	<b>20'000</b>	<b>0</b>
<b><u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</u></b>						
Pré-de-la-Tour – Réparation porte coupe-feu	351	3141	623'000	25'000	0	0
Remplacement mât de feux	430	3143	112'000	20'000	14'000	0
Réparation véhicule	431	3155	20'000	10'000	0	10'000
Réparation véhicule suite accident	441	3155	23'000	43'600	0	0
Transports et déménagements scolaires	510	3188	132'600	55'000	0	0
Augmentation coût des camps de ski	520	3662	204'900	18'000	0	0
Collège Alpes – Réparation chaudière	512	3141	653'100	53'000	0	0
Hausse des demandes de transports conv.	730	3654	115'000	55'000	0	0
Réseaux d'eau – Fuites et ruptures conduites	812	3144	425'300	40'000	0	0
<b>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</b>				<b>319'600</b>	<b>14'000</b>	<b>10'000</b>
<b><u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle</u></b>						
Damataire – Centralisation des déchets	351	3141	381'400	29'300	0	29'300
Déchets de balayage à incinérer	431	352600	19'000	10'000	0	10'000
Augmentation des coûts des voyages études	520	3662	204'900	21'000	0	0
<b>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle</b>				<b>60'300</b>	<b>0</b>	<b>39'300</b>
<b>Total des crédits supplémentaires au budget 2024 – 2ème série</b>				<b>409'900</b>	<b>34'000</b>	<b>49'300</b>

## 6. Incidences sur le budget 2024

	<u>Charges</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Revenus</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Résultat</u> <u>(en CHF)</u>
Budget 2024 voté par le Conseil communal	180'079'395.00	171'118'400.00	-8'960'995.00
Crédits supplémentaires 1 <sup>ère</sup> série 2024, approuvés par le Conseil communal	240'000.00	40'000.00	-200'000.00
Crédits supplémentaires 2 <sup>ème</sup> série 2024	360'600.00	34'000.00	-326'600.00
<b>Totaux</b>	<b>180'679'995.00</b>	<b>171'192'400.00</b>	<b>-9'487'595.00</b>

## 7. Communication

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

## 8. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 25-2024 du 2 octobre 2024,  
vu le rapport de la Commission des finances,

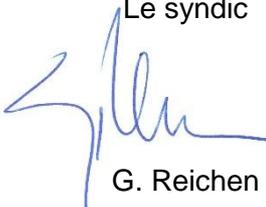
### décide

- d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2023, 2<sup>ème</sup> série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 326'600.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 2 octobre 2024.

Au nom de la Municipalité

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner